

Rapport de la délégation suisse  
à la  
Conférence des états non dotés d'armes nucléaires

I

Déroulement de la Conférence

- 1) La Conférence s'est déroulée à Genève du 29 août au 28 septembre. 96 Puissances y ont participé. Les Etats dotés d'armes nucléaires, qui avaient tous les droits sauf celui de vote, ont décidé de ne pas prendre la parole ni dans les commissions ni en séance plénière. Ce qui ne les a pas empêchés de déployer une très forte activité en coulisse.

Les travaux se sont effectués selon le programme suivant.

- a) Séances plénières. Elles ont été consacrées tout d'abord à un débat général, où 54 Puissances, dont la Suisse, ont fait des déclarations de principe.

Dans les deux derniers jours de la Conférence, de nouvelles sessions plénières ont eu lieu, pour voter sur les résolutions adoptées en commissions, et pour délibérer et voter sur des résolutions concernant la mise en oeuvre des travaux de la Conférence.

Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, celui du Comité de rédaction, la déclaration de la Conférence et l'acte final ont également été approuvés en session plénière.

- b) L'activité essentielle de la Conférence s'est développée dans les deux commissions principales.

- La première commission avait trois points à son ordre du jour
  - le point 11 Les mesures propres à assurer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.
  - le point 12 La création de zones exemptes d'armes nucléaires.
  - le point 13 Les mesures en vue de prévenir toute nouvelle prolifération des armes nucléaires et d'assurer un arrêt



-2-

rapide de la course aux armements nucléaires ainsi que le désarmement nucléaire.

Le contrôle était compris sous cette dernière rubrique, et la Suisse a présenté à ce sujet un projet de résolution.

- La deuxième commission a traité du point 14 de l'ordre du jour général concernant
- a) l'accès aux équipements, aux matières et aux technologies nucléaires destinés aux utilisations pacifiques
  - b) l'assistance et la coopération en vue du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques
  - c) la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques
  - d) des accords internationaux relatifs à l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

La Suisse a présenté un projet de résolution concernant le point 14 a, celui qui touchait à l'accès aux matériels et aux connaissances nucléaires.

- 2) Pour éviter une prolifération du nombre des résolutions, la Conférence, répondant à un vœu général, s'est efforcée d'amalgamer les projets qui présentaient entre eux quelque parenté.

C'est ainsi que le projet suisse de la première commission est devenu un projet patronné par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, l'Espagne et la Suisse.

Le projet suisse présenté à la deuxième commission sur l'accès aux technologies et aux matériels nucléaires a ensuite été amalgamé avec des projets patronnés par l'Autriche, le Danemark, la Finlande, le Japon, la Norvège et la Suède.

En conséquence, l'assemblée plénière a eu finalement à se prononcer sur 7 résolutions adoptées par la première commission, et en a accepté 6, sur 8 résolutions adoptées par la deuxième commission et en a accepté 7, et sur un projet présenté en plénière qui a été accepté, soit en tout 14 résolutions, sans compter la déclaration de la Conférence et l'acte final.



- 3) La Suisse a été élue au Comité de rédaction. Ce choix a fait suite à une intervention du Chef de la délégation au groupe de l'Europe occidentale où il s'est étonné que les mêmes Puissances fussent, à toutes les Conférences internationales, représentées au bureau ou dans les différents comités. L'Autriche a été très sensible à cette remarque et nous a promis qu'à l'avenir elle nous consulterait à ce sujet.
- 4) La délégation suisse a agi selon les instructions du Conseil fédéral contenues dans sa décision du 28 août 1968.

## II

### La position adoptée par la Suisse

- 1) La ligne générale de la politique suisse en matière de non-prolifération a été définie dans le discours du Chef de la délégation, prononcé en séance plénière. Il correspond aux instructions du Conseil fédéral. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

En commissions, la délégation suisse n'a pas jugé opportun d'insister sur les garanties de sécurité, qui, en raison des événements de Tchécoslovaquie, ne semblent pas pouvoir, pour l'instant du moins, se concrétiser. Elle s'est donc bornée, sur ce point, à soutenir les projets de résolution les plus raisonnables.

En revanche, elle a joué un rôle très actif en matière de contrôle et d'accès aux technologies ainsi qu'aux produits fissiles. Il s'agissait par là d'inciter la Conférence à quitter le plan des déclarations de principe pour avancer des revendications concrètes et réalisables.

La délégation a présenté des projets de résolution dont elle savait qu'ils ne pourraient pas être adoptés tels quels, mais qui étaient susceptibles d'être acceptés sous une forme atténuée. Dans des réunions de ce genre un accord ne peut être que le produit de marchandages, et il s'établit toujours sur le plus petit dénominateur

commun. La délégation n'ignorait pas que ses résolutions devaient obtenir l'appui - ou en tout cas la non-opposition - d'une cinquantaine d'Etats, et pour cela être amalgamées avec d'autres textes.

La Suisse neutre avait d'ailleurs une plus grande liberté d'action que les Etats relevant d'une alliance qui doivent tenir compte de la politique de l'une ou l'autre des Super-puissances. Cette marge de manoeuvre a permis à la délégation de faire connaître d'abord le point de vue que lui dictaient les intérêts tant politiques qu'économiques de la Suisse puis de négocier afin d'obtenir les soutiens indispensables. Elle a fait preuve d'eccléctisme en faisant patroner son projet relatif au contrôle par les latino-américains, et celui concernant l'accès aux technologies par le Japon, les Scandinaves et l'Autriche.

- 2) Les difficultés de la tâche étaient de deux ordres. Elles provenaient d'une part de l'attitude des Super-puissances et d'autre part du fait que les non-nucléaires se divisaient entre ceux qui voulaient étayer le Traité sur la non-prolifération et ceux qui ne voulaient pas en parler.

a) Les Super-puissances

Il était visible que les Super-puissances n'aimaient pas cette Conférence. Elles ont observé à son égard un silence méprisant et hautain. Ce qui ne les a pas empêché, dans les coulisses, de se livrer à une activité intensive visant à combattre d'une part les propositions qui leur déplaisaient et à éviter d'autre part que la Conférence ne se perpétue. Elles ne manquaient pas de porte-paroles : Pour les Etats-Unis, principalement le Canada et l'Australie, pour l'URSS, la Hongrie et la Bulgarie. La collusion des Super-puissances en matière nucléaire a été le fait le plus évident de la Conférence.

Il semble que les Etats-Unis et l'Union Soviétique auraient pu susciter un mouvement d'enthousiasme en se prêtant à quelques concessions peut-être plus formelles qu'effectives. Ils ont préféré se cantonner dans une défense hargneuse du Traité sous sa forme



actuelle. Sans doute ont-ils considéré que leur entente ne pouvait se maintenir qu'à condition de ne pas changer en quoi que ce soit les accents et les interprétations du Traité. Mais cette tactique a engendré un malaise.

b) Division entre les non-nucléaires

Le groupe latino-américain et l'Inde voulaient que toutes les résolutions de la Conférence s'abstiennent de faire allusion au Traité. Ces Etats paraissent craindre de le renforcer d'une manière ou d'une autre et de voir se créer une discrimination en faveur des signataires.

En revanche, les membres de l'OTAN, du Pacte de Varsovie et les Scandinaves entendent étayer le Traité et désiraient insérer des références à cet accord dans les considérants et les dispositifs des résolutions.

La délégation, qui était parfaitement consciente du fait que l'accès aux technologies ne peut être demandé qu'en contrepartie d'un système de contrôle rigoureux, et que ce contrôle ne sera équitable que s'il est exercé par l'AIEA, n'a pas jugé utile de prendre part à cette querelle. Elle s'est surtout attachée à obtenir des améliorations concrètes en ce qui concerne l'accès aux technologies et le mécanisme du contrôle. Si ces améliorations peuvent être obtenues, elles seront obligatoirement liées à l'acceptation de ce mécanisme. Que celui-ci découle d'une soumission volontaire aux règles de l'AIEA ou de la signature du Traité est une question ouverte, sur laquelle il n'est pas possible de préjuger la décision que prendra, en temps et lieu, le Conseil fédéral.

C'est pourquoi la délégation a recouru, pour des raisons tactiques et parce qu'il semblait ainsi possible d'obtenir un plus grand nombre de voix, tantôt à l'appui du groupe latino-américain, peu favorable au Traité, tantôt à celui des Scandinaves, qui militaient en sa faveur.

## III

Les deux résolutions introduitespar la Suisse1) La résolution sur le Contrôle

a) Le 13 septembre, la délégation a déposé en première commission un projet de résolution dont voici les grandes lignes :

- Les accords à conclure avec l'AIEA prévus par l'art. III § 4 du Traité doivent imposer à tous des charges équivalentes dans l'ordre politique ou économique
- Les principes suivants, complétant et précisant le statut de l'AIEA devraient y être observés :
  - aa) limitation des contrôles à l'uranium hautement enrichi et au plutonium, seules matières utilisables à des fins militaires,
  - bb) emploi dès que possible d'instruments à certains points stratégiques
  - cc) exemption du contrôle pour les petites quantités servant à la recherche scientifique,
  - dd) droit de récuser des inspecteurs,
  - ee) imputation des frais de procédure au budget de l'AIEA.
- Invitation aux Puissances nucléaires de conclure des accords analogues avec l'AIEA pour leurs activités atomiques pacifiques.
- Adoption de règles transitoires pour éviter une duplication du contrôle tant que le Traité ne sera pas universel.

b) Le 21 septembre, ce projet a été amalgamé à un projet espagnol parce qu'il présentait des similitudes avec le nôtre et qu'il ouvrait la porte à un appui des Puissances latino-américaines. Ce projet reprendrait nos postulats et y ajoutait la demande que l'AIEA forme un comité spécial des garanties qui aurait la responsabilité de l'établissement et des modifications éventuelles du système de contrôle, ainsi que la surveillance des accords conclus avec l'AIEA. Ce comité comprendrait les pays possédant des installations nucléaires ou fournisseurs de matières nucléaires.

c) Finalement, le 24 septembre, le projet hispano-suisse a été fusionné avec un projet chilien et présenté par l'Argentine, le Brésil, le



Chili, la Colombie, l'Equateur, l'Espagne et la Suisse.

Il reprenait les principales dispositions des projets antérieurs, sous une forme un peu différente. Mais il ne parlait plus de l'imputation des frais du contrôle au budget de l'AIEA. En outre, le préambule ne faisait plus allusion au Traité, mais simplement aux règles de l'AIEA.

Des amendements de l'Ile Maurice, de l'Allemagne et des Philippines ont été présentés et acceptés par les promoteurs du projet. Un amendement japonais a été mis aux voix et adopté par la Commission à l'exception d'un de ses paragraphes.

C'est cette résolution, ainsi modifiée qui a été votée par la Commission, puis par la Conférence par 34 voix contre 5 et 45 abstentions.

Il comprend les principaux desiderata suisses, sauf celui concernant la limitation du contrôle à l'uranium hautement enrichi et au plutonium, qui a été remplacé par la formule beaucoup plus vague que voici :

- "Simplification des procédures de garantie par l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques du flux de matières nucléaires, en vue de limiter au minimum indispensable les opérations indispensables à l'application desdites procédures"

Le nombre considérable d'abstentions s'explique par l'absence de référence au Traité de non prolifération, et par le fait que plusieurs délégations ne comprenaient pas bien la nature d'un problème aussi technique. En outre, certains experts estimaient que la surveillance limitée à l'uranium enrichi et au plutonium ne garantissait pas un contrôle efficace.

## 2) Le projet suisse concernant l'accès aux technologies et aux matériels fissiles.

Le 12 septembre, la délégation a présenté un projet qui posait trois principes :

- équilibre entre les obligations des Puissances nucléaires et non nucléaires,

- accès effectif aux technologies nucléaires avancées, y compris celles concernant l'enrichissement de l'uranium, ainsi qu'aux matières fissiles,
- non discrimination dans les facilités accordées.

Ces revendications sont considérables. Mais elles se justifient par l'importance des sacrifices que le Traité impose aux non-nucléaires. D'autre part, l'établissement d'un contrôle efficace donne l'assurance aux Etats nucléaires que les secrets qu'ils communiqueraient ne pourront pas être détournés à des fins militaires. En présentant cette résolution, la délégation a fait ressortir que dans son idée la levée du secret militaire n'entraîne en ligne de compte que pour les technologies connues également par les deux Super-puissances.

Comme il fallait s'y attendre, les Etats-Unis et l'URSS se sont opposés énergiquement, en coulisse ou par personnes interposées, à cette résolution. Devant leur résistance, la délégation a décidé de fusionner son projet avec un texte japonais qui couvrait un plus large secteur et qui mettait l'accent sur un mécanisme d'accès aux technologies et aux matières fissiles plus que sur les principes, ainsi qu'avec une proposition scandinave inspirée du même esprit, mais d'un libellé assez fade.

Après de longues négociations de couloirs et des débats animés en Commission, une version révisée pour la deuxième fois du projet autrichien, danois, finlandais, japonais, norvégien, suédois et suisse a été adoptée par la Commission, puis par la Conférence, par 51 voix contre 15 et 10 abstentions. Ce texte a été voté par des Puissances de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Les votes négatifs proviennent pour la plupart des Africains, déçus du peu d'appui rencontré par une de leurs résolutions, et de l'Inde qui n'a pas admis une référence au Traité.

Par ce texte, un rôle important est donné à l'AIEA

- qui doit poursuivre ses efforts pour rassembler et diffuser les renseignements,
- instituer une sorte de "clearing house" des découvertes et des



brevets,

- inviter les Etats nucléaires à lui communiquer à intervalles réguliers des indications sur la possibilité qu'ils auront de divulguer des renseignements scientifiques et techniques devenus indispensables pour le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, dès qu'il n'y aura plus de raison de les tenir secrets pour des motifs de sécurité nationale en tenant compte de tous les avantages qui résultent de la diffusion des connaissances scientifiques.

(Il s'agit là d'un paragraphe suisse, version très atténuée de la demande d'accès aux technologies avancées)

- poursuivre l'étude des voies et moyens permettant d'accroître les fonds disponibles pour l'assistance technique,
- étudier les moyens les plus efficaces d'assurer l'accès aux matières fissiles sur une base commerciale,
- prier instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de faciliter dans toute la mesure du possible l'octroi de matières fissiles pour les programmes nucléaires pacifiques des Etats non dotés d'armes nucléaires qui acceptent l'application des garanties envisagées à l'art. III du Traité.

(autre paragraphe suisse)

- entreprendre des études au sujet de ses fonctions dans le domaine des explosions nucléaires,
- examiner la question de la composition du Conseil des gouverneurs.

Ce rôle donné à l'agence répond au désir de non-discrimination exprimé dans la première version du projet suisse.

#### IV

#### Les votes de la Suisse sur les autres résolutions

##### 1) Les projets étudiés en première commission

- a) Un projet latino-américain concernant la convocation d'une conférence spéciale pour l'établissement d'un instrument multilatéral par lequel les Etats nucléaires s'engageraient à prendre des mesures propres à assurer la sécurité de tous les non-nucléaires.

Ce projet n'a pas été adopté. La délégation avait voté en sa

faveur parce que la Suisse aurait pu participer à cette conférence.

- b) Un projet allemand réaffirmant le principe du non-emploi de la force, le droit à la non-ingérence et celui de légitime défense.

Cette résolution a été adoptée par 52 voix contre 5 et 26 abstentions. La délégation, comme celles des autres pays neutres, s'est abstenue parce que ce texte, en lui-même excellent, posait indirectement le problème de la sécurité européenne et sortait d'un débat en rapport avec le conflit Est-Ouest.

- c) Un projet latino-américain recommandant l'établissement de zones dénucléarisées, "si les conditions politiques de sécurité le permettent", et déplorant que tous les Etats nucléaires (c'est-à-dire la France, la Chine et l'URSS) n'aient pas encore signé le protocole additionnel II du Traité de Tlatelolco.

Ce projet a été adopté par 74 voix contre 0 et 10 abstentions. La délégation a voté en sa faveur parce que cette résolution ne comporte aucun engagement et qu'il était nécessaire d'obtenir l'appui des latino-américains pour nos propres projets.

- d) Un projet latino-américain demandant de nouvelles mesures de désarmement.

Ce projet a été accepté par 76 voix contre 0 et 8 abstentions. La délégation a voté en sa faveur.

- e) Un projet pakistanais priant instamment l'URSS et les Etats-Unis d'entamer sous peu des discussions bilatérales sur la limitation des vecteurs et des systèmes de défense contre les fusées balistiques.

Ce projet a été adopté par 79 voix contre 0 et 5 abstentions. La délégation a voté en sa faveur.

- f) Un projet pakistanais recommandant que tous les Etats acceptent le système de garantie de contrôle de l'AIEA "tel qu'il pourra être modifié de temps à autre", afin d'empêcher le détournement de matières brutes ou fissiles.



Le projet a été adopté par 34 voix contre 8 et 41 abstentions. La délégation s'est abstenue à cause du libellé trop imprécis.

- g) Le projet patronné par la Suisse, dont il a été fait mention au chap. III § 1. Rappelons qu'il a été adopté par 34 voix contre 5 et 45 abstentions.

2) Les projets étudiés en deuxième commission

- a) Un projet latino-américain demandant la nomination d'un groupe d'experts pour établir un rapport sur toutes les contributions que l'énergie nucléaire peut apporter aux pays en voie de développement.

Ce projet a été adopté par 69 voix contre 0 et une abstention.

La délégation a voté en sa faveur.

- b) Le projet patronné par la Suisse et qui a été étudié au chapitre précédent, § 2.

Pour mémoire, rappelons qu'il a été adopté par 51 voix contre 15 et 10 abstentions.

- c) Un projet pakistanais qui, après beaucoup de péripéties, se borne à demander que l'AIEA étudie "sur quelle base elle pourrait prendre des dispositions en vue d'obtenir, de source internationale, les moyens de financer la création d'un Fonds spécial pour l'énergie nucléaire".

Ce projet a été adopté par 70 voix contre 0 et 4 abstentions.

La délégation a voté en sa faveur. Il ne s'agit que des études.

- d) Un projet latino-américain demandant notamment

- que l'Assemblée générale des Nations Unies institue un programme spécial d'étude et de développement de la technologie nucléaire,
- que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement institue un programme pour l'utilisation de l'énergie nucléaire au bénéfice des pays en voie de développement,
- que l'AIEA institue un "fonds de produits fissiles spéciaux",
- que les pays dotés d'armes nucléaires assument la responsabili-

té principale du financement de ces deux premiers fonds.

Ce projet a été adopté par 51 voix contre 0 et 22 abstentions.

La délégation s'est abstenue, ne s'estimant pas en droit de demander à des Organisations dont elle n'est pas membre d'adopter des programmes de cette importance. (Cette explication de vote concerne les deux premiers programmes).

- e) Un projet africain demandant que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA soit élargi de "telle sorte qu'une répartition géographique équitable y soit assurée et qu'une gamme plus large de pays en voie de développement puissent y exposer leurs vues".

Ce projet a été adopté par 47 voix contre 0 et 29 abstentions. La délégation s'est abstenue car elle considère que ce n'est pas seulement la répartition géographique qui doit être prise en compte. Cette conception était partagée par les promoteurs de la résolution patronnée par la Suisse et c'est elle qui a causé le vote négatif des Africains à son sujet.

- f) Un projet suédois liant la question des explosions nucléaires pacifiques à l'interdiction des essais atomiques.

Ce projet a été adopté par 61 voix contre 0 et 16 abstentions.

La délégation a voté en sa faveur.

- g) Un projet latino-américain sur les explosions nucléaires pacifiques.

Ce texte, qui a finalement été rejeté, a donné lieu à des débats très animés aussi bien en commission qu'en séance plénière. Les Mexicains et les Brésiliens l'ont soutenu avec passion. Il visait à la convocation d'une conférence spéciale en vue de l'établissement dans le cadre de l'AIEA, d'un service international d'explosions nucléaires à des fins pacifiques.

La plupart des Puissances, dont la Suisse, considéraient que cette demande était prématurée, les explosions pacifiques en étant encore au stade des études préliminaires.



En commission, la délégation s'est abstenue. En plénière, au vote par paragraphe, elle s'est abstenue sur celui qui concernait la convocation d'une conférence. Mais elle a voté en faveur des autres dispositions qui prévoyaient l'établissement, en temps opportun, dans le cadre de l'AIEA, d'un service international, la non-discrimination et la transmission des documents relatifs à ce problème à l'Assemblée.

Néanmoins, comme déjà dit, ce projet a été rejeté par 30 voix contre 21 et 27 abstentions (il fallait une majorité des 2/3 en plénière).

- h) Un projet pakistanais qui, après beaucoup d'avatars, se borne à inviter les Etats nucléaires ou non à donner accès à leurs laboratoires sur une base non discriminatoire, aux étudiants et hommes de science des pays en développement.

Ce projet a été adopté par 37 voix contre 0 et 43 abstentions. La délégation s'est abstenue à cause du libellé ambigu de cette résolution.

### 3) Les projets étudiés en session plénière

- a) La Conférence n'a disposé que de quelques heures pour débattre de la très importante question de la mise en oeuvre de ses résolutions et de la réalisation de ses objectifs.

L'Italie et les latino-américains ont lutté avec énergie pour obtenir une convocation périodique de la Conférence, ou à tout le moins la convocation d'une seconde Conférence des Etats non-dotés d'armes nucléaires. Ces Puissances recommandaient également la création d'un comité spécial chargé de suivre l'application des conclusions de la Conférence, et de préparer le programme de la, ou des futures réunions.

Mais les Super-puissances avaient bien travaillé en coulisses et il est très vite apparu qu'un tel projet obtiendrait à peine la majorité des deux tiers. Or pour qu'une recommandation de cette envergure soit prise en considération par l'Assemblée des Nations Unies, elle devait disposer d'un appui presque unanime.

- 14 -

C'est pourquoi les promoteurs du projet se sont résignés, après beaucoup d'hésitations, à présenter une formule très pâle qui se borne à "inviter l'Assemblée générale à examiner, à sa session actuelle, les meilleurs moyens de mettre en oeuvre les décisions prises par la Conférence et d'assurer la continuité de l'oeuvre entreprise et, à une session ultérieure, à examiner la question de la convocation d'une deuxième conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires".

Cette résolution a été adoptée par 75 voix contre 0 et 0 abstention. La délégation a voté en sa faveur.

En d'autres termes, tout est renvoyé à l'Assemblée générale. Et si les Super-puissances continuent à manifester la même unité de vues en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, il est à prévoir qu'une nouvelle conférence ne se réunira pas et même à craindre que les résolutions adoptées à Genève seront classées.

- b) La "Déclaration des Etats non dotés d'armes nucléaires" a été adoptée sans grands débats.

Il s'agit d'un exposé de principes très généraux et très généreux mais qui ne débouchent sur rien de concret.

Comme cette déclaration contient, à son neuvième paragraphe, la phrase suivante: "Les participants de la Conférence tiennent à réaffirmer une nouvelle fois, en cette occasion, leur pleine adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et aux obligations assumées sur la base de ces principes", le chef de la délégation suisse a donné une explication de vote. Il a rappelé que la Suisse adhéraient pleinement aux principes de la Charte, mais que son statut de non-membre et de neutralité l'obligeait à faire une réserve à propos des sanctions et de l'application du chapitre VII. La délégation autrichienne est intervenue dans le même sens.

Cette déclaration a été adoptée par 71 voix contre 0 et 1 abstention. La délégation a voté en sa faveur.



c) "L'acte final" de la Conférence, simple récapitulation de son déroulement, a été adopté sans opposition et sans vote.

## V

Appréciation généraleA

- 1) Il ressort de ce qui précède que la Conférence a peut-être été un coup d'épée dans l'eau. Sous la pression des Grandes puissances, l'Assemblée générale pourrait bien laisser dormir la plupart des résolutions adoptées. Néanmoins, il est vraisemblable que les Etats-Unis et l'URSS tiendront compte de l'état d'esprit qui s'est manifesté à Genève et suggéreront eux-mêmes l'adoption de quelques mesures qui donneraient certaines satisfactions aux non-nucléaires. Il est possible que le rôle de l'AIEA finisse par être renforcé et que l'Agence devienne le forum où se débattront toutes les questions importantes et concrètes en rapport avec l'énergie nucléaire. La composition du Conseil des gouverneurs devra très probablement être élargie. Nous aurons à déployer de grands efforts pour améliorer le système de rotation qui nous donne de loin en loin la chance d'y siéger.
- 2) La Conférence n'a pas voulu multiplier les conférences spéciales ni les organismes parallèles à ceux qui existent déjà. Cette attitude, en soi-même, est raisonnable. Mais elle ne correspond pas aux intérêts d'une puissance qui, comme la nôtre, n'est pas membre des Nations Unies. Bien des questions seront tranchées par l'Assemblée générale, donc hors de notre présence. C'est une raison de plus pour souhaiter que l'AIEA, dont nous faisons partie, prenne de l'importance.
- 3) Malgré le désenchantement qui s'est manifesté à la clôture de la Conférence, celle-ci a probablement confirmé dans l'esprit de tous les

*Fin Uuo-  
Dénier*

Etats participants les notions qu'ils avaient déjà sur l'importance capitale de l'énergie nucléaire pour le développement de l'économie. Le monopole des Super-puissances n'a pas été ébranlé, mais il est devenu plus apparent, et les dangers qu'il implique plus manifestes. Comme l'a souligné justement un délégué espagnol, l'électricité proviendra, d'ici une quinzaine d'années, à cinquante pour cent de source nucléaire. Admettre que les seules Super-puissances restent les uniques fournisseurs des matières fissiles nécessaires placerait le reste du monde sous leur dépendance économique.

### B

- a) La division des non-nucléaires a été aussi évidente que la collusion des nucléaires. La Conférence a démontré une fois de plus que s'il était facile de s'entendre sur des principes généraux, il était extrêmement difficile de s'accorder dès qu'il s'agissait de concrétiser ou de matérialiser ces grandes idées. Mais que la tâche soit ardue n'enlève rien à sa nécessité.
- b) Les divergences entre les non-nucléaires s'expliquent aussi par le fait que les sujets traités touchaient, directement ou indirectement, à des domaines très divers. On peut les classer en quatre catégories
- les problèmes des garanties de sécurité, de caractère éminemment politique et en rapport avec le conflit Est-Ouest,
  - les problèmes de développement, qui relèvent de l'assistance technique et qui touchent au conflit Nord-Sud,
  - les problèmes des explosions nucléaires pacifiques qui se rattachent aux questions du développement et qui sont encore, de l'avis de la plupart des experts, de la "Zukunftsmusik",
  - les problèmes de l'accès aux technologies et aux matériels nucléaires, qui sont techniques et concrets et auxquels la délégation suisse s'est particulièrement attachée.

Il était naturel que les non-nucléaires, c'est-à-dire le monde entier sauf les cinq grands, ne puissent pas avoir dans ces quatre secteurs, les mêmes points de vue.

- c) Il est intéressant de situer en peu de mots l'attitude des déléga-



tions avec lesquelles celle de la Suisse a été en contacts étroits.

Parmi les Puissances de l'OTAN seule l'Italie a fait preuve d'indépendance et d'initiative. Elle s'est mise en flèche à propos de son désir de reconduire la Conférence et de créer un comité intermédiaire spécial. De même, elle a manifesté son intérêt au sujet de l'établissement d'une procédure d'arbitrage pour le règlement des différends en rapport avec l'interprétation ou l'application du Traité.

Les circonstances ont révélé que l'Espagne partageait la plupart de nos préoccupations. Il en est résulté un rapprochement entre les deux délégations que nous avons cultivé, tactiquement, parce qu'il nous permettait d'obtenir des appuis du côté du groupe latino-américain.

Les contacts avec ce groupe ont d'ailleurs été fructueux. Il semble qu'en matière atomique nous avons la perspective de trouver avec lui de nombreux terrains d'entente.

La Suède avait pour instruction de faire preuve de réserve. Sa grande préoccupation était de ne rien faire qui puisse porter ombrage au Traité de non-prolifération. Mais elle a soutenu sans restriction le premier projet suisse sur l'accès aux technologies nucléaires.

L'Autriche a été très effacée. Ses délégués prenaient souvent la parole, mais sur des points de détail. Contrairement à l'Italie, elle s'est opposée à la création d'organismes spéciaux et a sans cesse plaidé en faveur de l'AIEA, dont le siège est à Vienne.

Le Japon enfin a été très coopératif. C'est grâce à son aide que la résolution commune autrichienne, scandinave, japonaise et suisse a vu le jour. En revanche, sur la question du contrôle, nous avons eu des divergences avec lui, car il estime que la surveillance ne peut se limiter à l'uranium enrichi et au plutonium. Nous n'avons pu savoir s'il s'agissait pour lui d'une conviction scientifique ou de l'effet d'accords bilatéraux passés avec les Etats-Unis. Mais cette contestation n'a en rien assombri les excellents rapports des deux délégations.

C

- a) La délégation suisse s'est efforcée de fixer l'intérêt sur les questions concrètes qui appellent des solutions sinon immédiates, du moins prochaines. Son attitude a choqué les grandes Puissances, surtout les Etats-Unis. Mais elle leur a fait comprendre ce que nous recherchions et ce que nous voulions et elle leur a montré, par notre aptitude à accepter des solutions de compromis, que nous étions des interlocuteurs réalistes, avec lesquels il était possible de s'entendre. L'avenir dira si cette politique, conforme à notre neutralité et à notre indépendance, porte des fruits.
- b) La délégation a cherché à ne pas contrarier les pays en développement. S'il ne lui était souvent pas possible d'appuyer certaines de leurs résolutions, elle a pu éviter de voter non et se borner à s'abstenir.
- c) La délégation suisse s'est posé comme premier but de mettre en relief la position suisse et de souligner le rôle que notre pays joue dans la société internationale et l'intérêt qu'il porte aux grandes questions préoccupant le monde. Elle a donc participé très activement à tous les travaux de la conférence et noué des relations avec autant de pays que possible. A son avis, son activité a été remarquée et le but fixé atteint.
- d) L'expérience a montré que pour une réunion ayant un ordre du jour aussi chargé et rassemblant tant de nations, les délégations doivent être aussi étoffées que possible. La délégation suisse aurait eu sa tâche facilitée si elle avait compté un agent de plus ce qui lui aurait rendu plus aisé de "faire les couloirs", d'assurer des contacts avec toutes les autres délégations, de mesurer l'importance qu'elles attachent à tel ou tel problème, et en outre un collaborateur destiné à maintenir les liaisons avec la Centrale ainsi qu'avec la presse.
- e) Pour conclure, le soussigné désire remercier les membres de la délégation pour leur activité, leur dévouement et leur esprit



- 19 -

de collaboration. Il tient à exprimer sa particulière gratitude au délégué aux questions d'énergie atomique, à son adjoint et à son collaborateur sans lesquels la délégation aurait eu grand peine à comprendre les principaux aspects de problèmes aussi scientifiques et techniques.

Le Chef de la délégation suisse :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'E. B. ...', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Voir la liste des annexes à la page suivante.

## Annexes

- 1) Déclaration du Chef de la délégation suisse en session plénière. 10.9.68.
- 2) Introduction par le chef de la délégation du projet suisse sur les garanties de contrôle. 23.9.68.
- 3) Projet initial de résolution suisse sur les garanties de contrôle.
- 4) Résolution définitive patronnée par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, l'Espagne et la Suisse, votée en session plénière.

- 
- 5) Présentation du projet de résolution suisse concernant l'accès aux technologies et aux matériels fissiles. (13.9.68).
  - 6) Explications complémentaires concernant le même projet. (16.9.68)
  - 7) Projet initial de résolution suisse sur l'accès aux technologies.
  - 8) Résolution définitive patronnée par l'Autriche, le Danemark, la Finlande, le Japon, la Norvège, la Suède et la Suisse telle qu'elle a été votée en session plénière.

- 
- 9) Document final de la Conférence (comportant les textes de toutes les résolutions adoptées par la Conférence plénière et en annexe les textes adoptés en commissions).